

Présidence de Monsieur Matthieu Carrel, président

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Xavier Cid ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Louis Dana ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Nicolas Hurni ; Mme Nawel Khemissa ; M. Henri Klunge ; M. Yusuf Kulmye ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; Mme Anaïs Timofte ;

Membres absents non excusés : M. Jean-Pascal Gendre ; M. Elouan Indermühle ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguët ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; M. Samson Yemane.

Membres présents	77
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

Ouverture La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président Lit la lettre de démission de Mme Angélique Chatton, avec effet au 31.01.2024

Le président Lit la lettre de démission de Mme Alice De Benoît, avec effet au 25.02.2024

Pétition
Dépôt de Mme Monique Karakas (1027 signatures) « Non à la couverture de l'autoroute et à la construction de 350 logements aux Boveresses ! »

Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions, sous réserve de l'examen de recevabilité du Bureau.

Communication du Secrétariat Lettre du 18 janvier 2024
- Commission permanente de gestion. Organisation du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Lettre de la Municipalité du 11 janvier 2024 - Séance du Conseil communal du 30 janvier 2024 – demandes de traitement prioritaire pour les points

- **Préavis N° 2023/31 – EJQ** : Demande de crédit d'étude pour la transformation, rénovation et amélioration énergétique du Temple de la Croix d'Ouchy et de ses aménagements extérieurs en vue d'en faire un lieu dédié à l'accueil d'enfants

- **Préavis N° 2023/38 – CD** : Chemin de la Vuachère, biens-fonds 9185 et 9252 de la commune de Lausanne - Morcellement et cession de biens-fonds hors lignes en faveur de la société DCC IMMO S.A., propriétaire du bien-fonds adjacent 3205

Première partie de la 12^e séance du mardi 30 janvier 2024

	<p>- Préavis N° 2023/44 – CD : Chemin de la Colline 6-8 - Vente du bien-fonds n° 7'536 de la commune de Lausanne</p>
Communications municipales	<p>- <u>11 janvier 2024</u> : Communication au CC – Nouveau Bureau du climat et de la durabilité</p> <p>- <u>18 janvier 2024</u> : Communication au CC – Réponse aux résolutions de M. Oleg Gafner du 29.08.2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Art spolié à Lausanne ? »</p> <p>- <u>18 janvier 2024</u> : Communication au CC – Réponse à la question écrite de Mme Marlène Bérard déposée le 02.05.2023 « Transformation d'immeuble combien de temps faut-il attendre pour obtenir un permis de construire et assainir les bâtiments ? »</p>
Question écrite Dépôt	<p>de Mme Sarah Neumann (soc.) et consorts « Maladière : des piéton·nes et cyclistes égaré·es à l'Âge du béton »</p>
Question écrite Dépôt	<p>de M. Olivier Thorens (Les Verts) « Une restauration saine, durable et locale à la piscine de Bellerive ? »</p>
Question écrite Dépôt	<p>de M. Paulraj Kanthia (PLR) « Lausanne finance-t-elle les subventions des vélos électriques "de luxe" sur le dos des plus modestes ? »</p>
Postulat Dépôt	<p>de M. Ilias PANCHARD (Les Verts) : « Participer à la transition énergétique sur son balcon »</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Paulraj Kanthia (PLR) « Ecole Rudra du Ballet Béjart Lausanne, que s'est-il passé avec la subvention alors que l'école était fermée ? »</p>
Questions orales	
I.	<p>Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture.</p>
II.	<p>Mme Ariane Morin (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, syndic.</p>
III.	<p>Mme Mathilde Maillard (PLR) ; Mme Emilie Moeschler, directrice de Sports et Cohésion sociale.</p>
IV.	<p>M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, syndic.</p>
V.	<p>Mme Pauline Blanc (PLR) ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers</p>
<u>PREA23/015-EJQ</u> Rapport s/ Préavis 2023/31	<p>Demande de crédit d'étude pour la transformation, rénovation et amélioration énergétique du Temple de la Croix d'Ouchy et de ses aménagements extérieurs en vue d'en faire un lieu dédié à l'accueil d'enfants</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Eric Bettens (Les Verts)</p>

Première partie de la 12^e séance du mardi 30 janvier 2024

<i>Discussion</i>	M. Eric Bettens (Les Verts) ; Mme Paola Richard De Paolis (soc.) ; Mme Leonie Kovaliv (EàG) ; Mme Françoise Piron (PLR) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement Piron (dépôt)</i>	d'octroyer un crédit de CHF 600'000.- en vue d'une étude destinée à la transformation, rénovation et amélioration énergétique du Temple de la Croix d'Ouchy et de ses aménagements extérieurs, <u>en analysant aussi l'option permettant de conserver son environnement musical</u> , en vue d'en faire un lieu dédié <u>à l'enfance</u> et à l'accueil d'enfants en privilégiant le nombre de places en accueil parascolaire
<i>Discussion (suite)</i>	M. Vincent Vouillamoz (v'lib.) ; Mme Patrizia Mori (UDC) ; M. Eric Bettens (Les Verts) ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers ; Mme Paola Richard De Paolis (soc.) ; Mme Françoise Piron (PLR) M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers.
<i>Vœu de la commission</i>	La commission souhaite que l'offre de ludothèque reste disponible sur tout le territoire communal.
<i>Vote s/amendement.</i>	Le Conseil, par 19 oui, 52 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de Mme Piron.
<i>Vote s/concl.</i>	Le Conseil, par 60 oui, 14 non et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission, soit décide : <ol style="list-style-type: none">d'octroyer un crédit de CHF 600'000.- en vue d'une étude destinée à la transformation, rénovation et amélioration énergétique du Temple de la Croix d'Ouchy et de ses aménagements extérieurs en vue d'en faire un lieu dédié à l'accueil d'enfants en privilégiant le nombre de places en accueil parascolaire ;de balancer le montant des dépenses du compte d'attente n° projet 33101000400 Division 33 sur le crédit mentionné sous le chiffre 1.
PREA23/025-CD Rapport s/ Préavis 2023/38	Chemin de la Vuachère, biens-fonds nos 9'185 et 9'252 de la Commune de Lausanne – Morcellement et cession de biens-fonds hors lignes en faveur de la société DCC IMMO S.A., propriétaire du bien-fonds adjacent 3'205
PREA23/021-CD Rapport s/ Préavis 2023/44	Chemin de la Colline 6-8 – Vente du bien-fonds n° 7'536 de la commune de Lausanne <u>Rapportrice</u> : Mme Magali Crausaz Mottier (EàG)
<i>Discussion</i>	Mme Alexandra Gerber (Les Verts) ; M. Jean-Marc Béguin (v'lib.) ; M. Samuel De Vargas (soc.)
<i>Vœu commission P2023/38</i>	La commission souhaite que la Municipalité profite des acquisitions et cessions de biens-fonds pour rendre fonctionnel et améliorer les couloirs écologiques, notamment les liaisons biologiques stratégiques.
<i>Vœu commission P2023/44</i>	La commission souhaite que la Municipalité tienne compte, pour l'analyse de l'impact d'un projet de construction sur le climat et le développement durable, de tout le cycle de vie du bâtiment, en intégrant notamment l'énergie grise utilisée lors de la démolition et la reconstruction.

Première partie de la 12^e séance du mardi 30 janvier 2024

<i>Vote s/concl. 1 2023/38</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/concl. 2 2023/38</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Vote s/concl. 2023/38</i>	Le Conseil, par 59 oui, 14 non et 0 abstention, approuve la conclusion 3 de la commission. Ce faisant, le Conseil décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'autoriser la Municipalité à céder le bien-fonds n° 9'185 d'une surface de 284 m², à morceler et à céder 39 m² du bien-fonds n° 9'252 de la Commune de Lausanne, sis chemin de la Vuachère, portant la surface totale à 323 m², à la société DCC IMMO S.A. pour un prix unitaire de CHF 800.-/m², soit un montant total arrondi à CHF 260'000.- ;2. d'approuver la constitution d'une servitude de plantations, respectivement de maintien de la couverture de canopée des parcelles fusionnées, inscrite à titre gratuit, visant à garantir une arborisation de qualité au droit du chemin de la Vuachère, et de répondre à l'objectif canopée du Plan climat de la Ville de Lausanne ;3. d'accepter l'augmentation du crédit d'acquisition de la législature d'un montant de CHF 260'000.-.
<i>Vote s/concl. 1 2023/44</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion 1 de la commission.
<i>Vote s/concl. 2 2023/44</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et 1 abstention, approuve la conclusion 2 de la commission.
<i>Vote s/concl. 3 2023/44</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion 3 de la commission.
<i>Vote s/concl. 4 2023/44</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion 4 de la commission.
<i>Vote s/concl. 5 2023/44</i>	Le Conseil, par 54 oui, 21 non et 0 abstention, approuve la conclusion 5 de la commission. Ce faisant, le Conseil décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver la vente conditionnelle du bien-fonds n° 7'536 de la commune de Lausanne, sis au droit du chemin de la Colline 6-8, à la société BREEK I S.A., sous réserve de l'entrée en force du permis de construire, permettant la réalisation de 2'312 m² de surface de plancher déterminante (SPd) pour un prix unitaire de CHF 400.- /m², soit un montant global de CHF 924'800.- ;2. d'approuver la mise en place d'un contrôle des loyers par les autorités cantonales sur 25 ans pour 28 logements totalisant 2'312 m² SPd, avec des loyers conformes aux critères des logements à loyers abordables (LLA) définis par la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), avec inscription d'une annotation au registre foncier ;3. d'approuver la constitution d'une servitude de plantations inscrite à titre gratuit, visant à garantir une arborisation de qualité au droit de l'avenue de

Première partie de la 12^e séance du mardi 30 janvier 2024

Provence, et de répondre à l'objectif canopée du Plan climat de la Ville de Lausanne ;

4. d'approuver la constitution d'une servitude de passage public inscrite à titre gratuit, visant à garantir le passage entre l'avenue de Provence et le chemin de la Colline ;
5. accepter l'augmentation du crédit d'acquisition de la législature du montant de CHF 924'800.-.

**INT24/004–
Interpellation
urgente**

de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts « Quartier Closelet: jusqu'où va-t-on pousser l'absurdité ?»

**INT23/061 - FIM
Interpellation**

de Mme Françoise PIRON : « Stop à la politique du « on supprime d'abord, on verra après »

Développement

Mme Françoise Piron (PLR) qui dépose 4 résolutions sur son interpellation urgente.

*Réponse de la
Municipalité*

Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

Discussion

M. Valentin Christe (UDC) ; Mme Françoise Piron (PLR) qui dépose 3 résolutions sur son interpellation ordinaire ; Mme Manon Zecca (EàG) ; M. Oleg Gafner (Les Verts) ; Mme Sarah Neumann (soc.) ; Mme Marlène Bérard (PLR) ; Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) ; Mme Françoise Piron (PLR) ; Mme Anouck Saugy (PLR) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

*R° Piron 1
(dépôt)*

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie les aménagements autour du centre commercial du Closelet afin de rendre cette zone sécuritaire, autant pour les personnes en voiture qu'à vélo, et permettent aux personnes avec un caddie d'accéder avec facilité et sans risque à leur véhicule. »

*R° Piron 2
(dépôt)*

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie 1 à 2 places de parc pour les personnes à mobilité réduite au bénéfice d'un macaron handicapé dans cette zone du Closelet, en particulier pour faciliter l'accès de ces personnes et à leurs proches aux commerces et à la pharmacie 24. »

*R° Piron 3
(dépôt)*

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'inspire des systèmes de livraison à domicile organisés dans d'autres grandes villes pour proposer un système à Lausanne. »

*R° Piron 4
(dépôt)*

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte systématiquement les commerces à proximité d'une zone prévue pour un réaménagement et tiennent compte de leur avis et besoins ».

*Vote s/résolution 1
Piron*

Le Conseil, par 18 oui, 58 non, et 1 abstention, **refuse** la résolution 1 de Mme Piron

*Vote s/résolution 2
Piron*

Le Conseil, par 68 oui, 2 non, et 6 abstentions, **adopte** la résolution 2 de Mme Piron

Première partie de la 12^e séance du mardi 30 janvier 2024

<i>Vote s/résolution 3 Piron</i>	Le Conseil, par 19 oui, 55 non, et 3 abstentions, refuse la résolution 3 de Mme Piron
<i>Vote s/résolution 4 Piron</i>	Le Conseil, par 21 oui, 53 non, et 3 abstentions, refuse la résolution 4 de Mme Piron Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
<i>R° Piron 1 (dépôt)</i>	« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie et propose des possibilités pour faciliter le stationnement aux entreprises de réparation et de dépannage implantées hors du territoire lausannois qui doivent intervenir à Lausanne. ».
<i>R° Piron 2 (dépôt)</i>	« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de fournir un macaron de stationnement multi-zones aux personnes proche-aidantes dans le même esprit que le système proposé aux entreprises implantées à Lausanne ».
<i>R° Piron 3 (dépôt)</i>	« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe les personnes bénéficiant d'un macaron handicapé de la possibilité et des démarches à effectuer pour faire une demande de création d'une place de stationnement PMR ».
<i>Vote s/résolution 1 Piron</i>	Le Conseil, par 17 oui, 57 non, et 2 abstentions, refuse la résolution 1 de Mme Piron
<i>Vote s/résolution 2 Piron</i>	Le Conseil, par 17 oui, 55 non, et 5 abstentions, refuse la résolution 2 de Mme Piron
<i>Vote s/résolution 3 Piron</i>	Le Conseil, par 69 oui, 4 non, et 8 abstentions, adopte la résolution 3 de Mme Piron Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
Clôture	La séance est levée à 20 h 20. Le président La secrétaire adjointe

Présidence de Monsieur Matthieu Carrel, président

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Xavier Cid ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Louis Dana ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Nicolas Hurni ; Mme Nawel Khemissa ; M. Henri Klunge ; M. Yusuf Kulmye ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; Mme Anaïs Timofte ;

Membres absents non excusés : Mme Marlène Bérard ; Mme Pauline Blanc ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Elouan Indermühle ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguet ; Mme Joëlle Racine ; M. Samson Yemane.

Membres présents	76
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 50 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**MOT23/003– CD
postulat**

de M. Henri KLUNGE :
« Quand la ville se plie en quinze ! »

Discussion
préalable

La parole n'est pas demandée.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide :

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**POS23/076– FIM
postulat**

Postulat de Mme Françoise PIRON :
« Des pentes aménagées pour le bien-être de toutes et tous ! »

Discussion
préalable

La parole n'est pas demandée.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**POS23/077– SE
postulat**

Postulat de M. Ilias PANCHARD et consorts :
« Etre puni pour avoir dormi dehors : halte aux amendes pour 'camping sauvage' »

Discussion
préalable

Une personne demande le renvoi en commission.

Deuxième partie de la 12^e séance du mardi 30 janvier 2024

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

INT24/005– Interpellation urgente

de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts « Les comptes de Bô Noël virent au rouge : les décisions municipales menacent-elles le marché de Noël ? »

Développement

M. Johann Dupuis (EàG) qui dépose 3 résolutions.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

R° Dupuis 1 (dépôt)

« Le Conseil communal souhaite que la Muni permette à certains stands de Bô Noël de diffuser de la musique, en respectant les normes sur le bruit et le bien être des habitants, et de rester au moins dans certains cas ouverts au-delà de 20h, pour permettre au public de profiter pleinement de cette manifestation ».

R° Dupuis 2 (dépôt)

« Le Conseil communal souhaite que la Muni renonce à toute éventuelle couverture du déficit de Bô Noël ».

R° Dupuis 3 (dépôt)

« Le Conseil communal souhaite que, dans les négociations à venir, la Municipalité cherche à ce que Bô Noël bénéficie également aux acteurs ayant exprimé des doléances et les intègre à la conception de la manifestation».

Discussion

Mme Manon Zecca (EàG) qui dépose une résolution ; Mme Mathilde Maillard (PLR) ; Mme Virginie Cavalli (v'lib.) ; M. Ilias Panchard (Les Verts) qui dépose une résolution ; M. Samuel de Vargas (soc.) ; M. Jacques Pernet (PLR) ; Mme Manon Zecca (EàG) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie ; Mme Marisa Maurer (PLR) ; M. Valentin Christe (UDC) ; M. Ilias Panchard (Les Verts).

R° Zecca (dépôt)

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse de manière proactive auprès de Bô Noël afin que la pratique de l'hiver 2023 de rendre uniquement les consignes de la vaisselle sur carte bancaire ne soit pas reconduite en 2024 et que les consignes puissent aussi être perçues en espèces à la demande.».

R° Panchard (dépôt)

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité accède aux comptes consolidés de Bô Noël Sàrl et les communique au Conseil communal.».

Vote s/résolution 1 Dupuis

Le Conseil, par 34 oui, 19 non, et 12 abstentions, **adopte** la résolution 1 de M. Dupuis.

Vote s/résolution 2 Dupuis

Le Conseil, par 64 oui, 1 non, et 1 abstention, **adopte** la résolution 2 de M. Dupuis.

Vote s/résolution 3 Dupuis

Le Conseil, par 44 oui, 9 non, et 13 abstentions, **adopte** la résolution 3 de M. Dupuis

Deuxième partie de la 12^e séance du mardi 30 janvier 2024

*Vote s/résolution
Zecca*

Le Conseil, par 57 oui, 6 non, et 5 abstentions, **adopte** la résolution de Mme Zecca.

*Vote s/résolution
Panchard*

Le Conseil, par 47 oui, 15 non, et 4 abstentions, **adopte** la résolution de M. Panchard.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Clôture

La séance est levée à 22 h 05.

Le président

La secrétaire adjointe

.....

.....